



**REGARDS**  
**CROISÉS** SUR  
**LE**  
marais de Brouage

# Avertissement

Le présent document est un recueil synthétique des problématiques et des pistes d'action formulées lors du premier Parlement du marais de Brouage qui s'est tenu le 29 juin 2018. Il ne prétend pas à l'exhaustivité, ni à arrêter les orientations futures du Grand projet du marais de Brouage.

Il présente toutefois les grands enjeux à venir, et témoigne de la volonté des participants de s'inscrire dans une démarche collective pour envisager ensemble l'avenir du marais.

## Grand Projet du Marais de Brouage



## Avec le soutien de



# ÉDITO

## Pour un projet commun de territoire



Qui aurait pu imaginer, il y a quelques années, de voir réunie dans une même instance, une telle diversité de structures et d'acteurs, mobilisés en faveur du marais de Brouage ? La mise en place du premier Parlement du marais – le 29 juin 2018 à Saint-Agnant-les-Marais –, fut incontestablement un temps fort dans la démarche de concertation voulue par les deux intercommunalités de Marennes et de Rochefort, initiatrices du Grand projet du marais de Brouage.

À l'origine de ce projet, il y a notre Entente intercommunautaire créée en 2016, tant le marais a peu de considération pour les périmètres et les limites administratives. La porte d'entrée de cette collaboration fut en premier lieu la gestion hydraulique de la zone humide, mise au cœur de nos préoccupations par l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Puis nous avons progressivement élargi nos réflexions à d'autres sujets, comme la valorisation des atouts patrimoniaux et culturels du marais, ou encore la pérennisation de l'élevage. Cette coopération volontariste entre nos deux intercommunalités a été saluée par une mission interministérielle, qui a fait du marais de Brouage un site pilote pour une expérimentation nationale sur la préservation de l'élevage extensif en zone humide. Nous avons aussi amorcé certaines actions comme le développement des pistes cyclables, la sensibilisation des acteurs touristiques au marais, ou la création d'ateliers pédagogiques pour les scolaires...

Mais seules, nos deux collectivités ne peuvent rien bâtir ; cela n'aurait d'ailleurs pas de sens. Au contraire, avec le Grand projet du marais de Brouage, notre volonté est d'élaborer et de mettre en œuvre un projet commun de territoire, au sein duquel les ambitions sont partagées par tous : partenaires, acteurs et usagers du marais. D'où ce premier Parlement du marais, qui a permis à chacun de présenter sa vision, de partager et d'apporter sa contribution indispensable à la construction de cet ambitieux projet pour le marais de Brouage.

Qu'ils en soient ici tous chaleureusement remerciés.

**Hervé Blanché**

Président de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan

**Mickaël Vallet**

Président de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes

# LE GRAND PROJET DU MARAIS DE BROUAGE

Le marais de Brouage, zone humide majeure de Charente-Maritime, est un milieu d'une grande richesse en matière de biodiversité, d'activités économiques extensives structurantes, et de patrimoine remarquable. Il n'en reste pas moins un espace fragile.

C'est pourquoi la Communauté de Communes du Bassin de Marennes et la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan ont créé, en janvier 2016, une Entente intercommunautaire afin de porter conjointement un projet cohérent et ambitieux de préservation et de valorisation écologique, économique et touristique : le Grand projet du marais de Brouage.

Celui-ci s'articule autour de trois grands axes de travail : la gestion de la zone humide et en particulier de la ressource en eau ; le maintien des activités primaires extensives dont l'élevage ; et la valorisation patrimoniale et touristique.

## Le marais de Brouage

- 11 000 ha dont 8 000 ha de prairie.
- 1 600 km de canaux et fossés.
- Ancien Golfe de Saintonge, classé au titre de ses qualités historiques et pittoresques.
- Site Natura 2000 pour sa riche biodiversité.
- Sous-bassin de la Charente aval.
- Marais essentiellement doux (9% de marais salé).
- 13 Communes concernées.

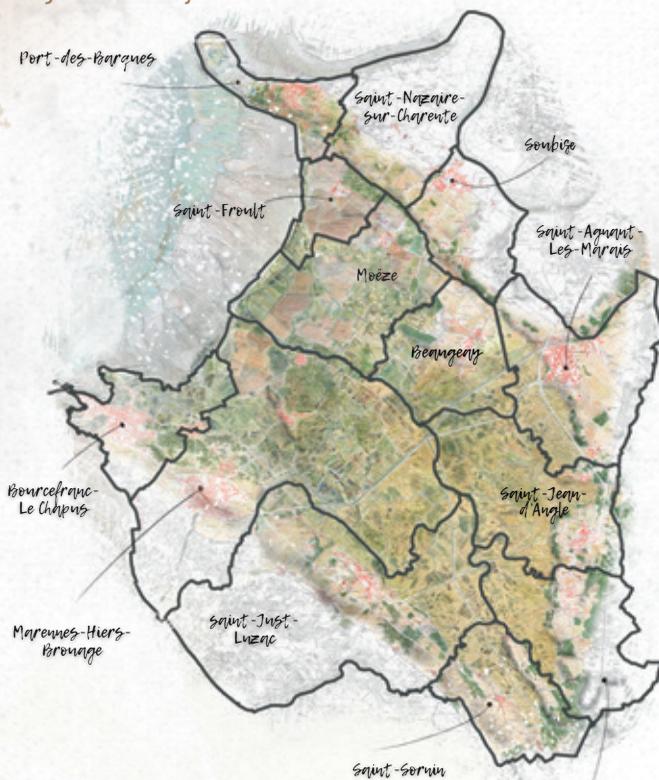
## La gestion de la zone humide

Issu du comblement de l'ancien Golfe de Saintonge, le marais de Brouage a été aménagé par l'Homme au fil des siècles et des activités : saliculture, puis élevage et ostréiculture notamment. Il est composé d'un vaste réseau de canaux et d'ouvrages hydrauliques dont l'entretien est vital pour la pérennisation de ses fonctionnalités et de ses usages.

L'une de ses artères principales – le canal de Broue long de 12 km – a ainsi fait l'objet d'importants travaux de réhabilitation de 2014 à 2017, financés par l'Agence de l'eau Adour-Garonne, le Département de la Charente-Maritime, la Région Poitou-Charentes puis Nouvelle-Aquitaine, et les Associations Syndicales de marais.

Les deux intercommunalités ont ensuite lancé en 2017 une étude préalable à la signature d'un Contrat territorial zones humides avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne, la Région et le Département. Dans ce cadre, les acteurs du territoire sont associés à l'élaboration d'un programme pluriannuel de gestion et d'entretien du marais, et à la définition d'un règlement d'eau visant à répartir la ressource de manière équitable et équilibrée en fonction des usages.

Des actions sont également menées contre la prolifération des espèces exotiques envahissantes que sont les ragondins et la jussie.





## La préservation de l'élevage extensif

Depuis près de deux cents ans, le pâturage extensif de bovins et la fauche ont permis de maintenir le marais ouvert et de favoriser une mosaïque de milieux propices à l'accueil d'une riche biodiversité. Compte tenu des contraintes liées aux conditions de production dans le marais et du contexte économique défavorable, le risque de disparition de l'élevage à moyen terme est réel. D'où l'ambition d'accompagner cette filière structurante du territoire vers une nouvelle dynamique.

Suite à une mission des ministères de l'Agriculture et de la Transition écologique, le marais de Brouage a été désigné comme l'un des trois sites pilotes d'une expérimentation nationale sur le soutien à l'élevage en zone humide. Lancée en février 2018, elle se penche notamment sur l'adaptation des pratiques de lutte contre le parasitisme, la valorisation de la capacité fourragère des prairies, la valorisation des produits, et les politiques publiques à mettre en place.

D'autre part, des propriétaires de parcelles ont lancé un projet d'organisation collective du foncier par le biais d'une Association Foncière Pastorale [une première en zone humide] qui permettra de faciliter l'exploitation des prairies : échanges, regroupement parcellaire, gestion locative des parcelles...

## La valorisation patrimoniale et touristique

Le marais de Brouage dispose d'un riche patrimoine naturel et bâti avec notamment la citadelle de Brouage classée parmi les « Plus Beaux Villages de France », la Tour de Broue, ou le château de Saint-Jean-d'Angle, mais aussi un « petit patrimoine » peu connu. L'ambition est donc de donner un élan supplémentaire à la découverte du territoire tout en prenant en compte sa fragilité.

L'itinérance douce étant particulièrement adaptée à la découverte du marais, une étude a été lancée afin de mettre en place des itinéraires cyclables permettant l'accès à des sites emblématiques et plus globalement à l'ensemble du patrimoine naturel et bâti du marais.

Un projet pédagogique intitulé « Habiter le marais » a été initié à destination des élèves des Communes du marais, en partenariat avec l'Éducation nationale et des acteurs de l'éducation à l'environnement. Des « Éductours » sont également proposés aux prestataires touristiques (chambres d'hôtes, gîtes, meublés, campings...) pour leur faire mieux découvrir les richesses du territoire et leur permettre de s'en faire les ambassadeurs auprès de leurs clients.

# LE MARAIS DE BROUAGE VU PAR LES ÉLUS

## LES COMMUNES AU COEUR DU PROJET

**Premières gestionnaires et aménageurs du marais, les Communes sont des actrices déterminantes et incontournables dans la construction du Grand projet du marais de Brouage.**

**C'est pourquoi les élus des 13 Communes concernées ont été invités à s'exprimer sur les valeurs qu'ils attachent au marais, sur l'identité qu'ils lui associent, sur la représentation qu'ils se font de cet espace, sur la vision qu'ils ont de son avenir, et sur le sens qu'ils souhaiteraient donner au Grand projet du marais de Brouage.**



## Un marais aux multiples facettes

Le marais est largement entendu comme marais pâturé, recouvrant l'ensemble des prairies humides. Toutefois, il comprend également l'estran et la zone d'interface terre-mer, mais aussi les plaines ou encore les coteaux. C'est notamment sur ces derniers que les bourgs se sont établis, et où l'on retrouve les éléments bâtis les plus importants.

Ils offrent également de magnifiques points de vue sur le marais.

Il apparaît ainsi que le marais de Brouage est en réalité composé de diverses entités paysagères et géographiques qui en font sa richesse. Leurs interactions lui donnant son caractère remarquable.

## Un bien commun

La notion de bien commun apparaît prépondérante lorsque l'on évoque le marais de Brouage, considéré comme un bien patrimonial, à la fois matériel et immatériel, partagé par l'ensemble des acteurs présents sur le territoire.

Il est vécu comme un espace cohérent basé sur une identité et une histoire très fortes auxquelles bon nombre d'acteurs sont attachés. C'est aussi un lieu de connaissances, de savoir-faire, de traditions et d'héritages.

Enfin, comme toute autre zone humide, il est vu comme un territoire utile, jouant un rôle essentiel de régulation et de zone tampon face aux aléas climatiques.

## Un espace de découvertes

Le marais de Brouage est également perçu comme un espace de découvertes, un lieu de promenade. Il propose des paysages remarquables à contempler, encore méconnus et pourtant pleins de charmes.

Pour beaucoup, le marais est un lieu de sensations, d'émotions, procurant calme et sérénité.

## Une source de vie

Le marais est considéré comme une terre productive, voire nourricière. À une certaine époque, les habitants vivaient presque exclusivement des productions issues du marais : ramassage des champignons, des herbes aromatiques, chasse, pêche aux anguilles, à la grenouille...

Façonné par l'Homme, il s'agit d'un espace vivant, accueillant une multiplicité d'acteurs, d'activités économiques et de loisir. Il s'agit également d'un site naturel, riche d'une grande biodiversité, par définition vivante.



« Il y a une histoire commune sur ce marais, une histoire forte depuis l'époque des chevaliers »

« Il faut transmettre les traditions avant qu'on ne les perde »

« Un lien de communion avec la nature »

« Autrefois, les gens vivaient du marais »

« C'est une zone tampon, qui a un rôle d'éponge face aux aléas climatiques »

« Pour avancer, il nous faut un projet commun, une unité autour du marais »

« C'est un site exceptionnel méconnu »

« C'est un milieu unique, une perle, le joyau du marais à bosses »

« Un lien de découvertes émotionnelles, qui ne laisse pas indifférent »

« Sans l'Homme, ce serait un marécage avec des monstres »

# REGARDS D'EXPERTS

## Quels sont les principaux enjeux relatifs à la ressource en eau ?

*Intervention de Bruno Coupry, Ingénieur Agronome (ENSAT), directeur du bureau d'études Eaucea, chargé de l'étude préalable au Contrat territorial zones humides du marais de Brouage.*

### La nécessité de quantifier les flux

La présence de l'eau dans une zone humide semble une évidence. Pourtant, le marais peut comporter un grand nombre de terres sèches en période estivale, avec un impact sur les différentes stratégies d'exploitation (production de fourrage, apport d'eau...). *A contrario*, suite à des pluviométries importantes, le marais peut se retrouver en eau avec très peu de surfaces sèches. Pour certaines activités, c'est alors l'excès d'eau qu'il faut gérer.

Un des principaux enjeux est donc de quantifier les flux et les besoins des différentes activités alors qu'il n'existe presque pas de métrologie mais beaucoup de connaissances empiriques.

### La nécessité d'une gestion partagée

Il n'y a donc pas « un » marais mais « des » marais, en fonction des saisons, qui en outre peuvent changer d'une année sur l'autre. Cette variabilité naturelle rentre difficilement dans un cadre de réglementation avec des dates précises. Il faut donc savoir s'adapter, comme les gens des marais l'ont toujours fait avec une certaine maîtrise de leurs projets respectifs, tout en prenant en compte la forte exigence en matière de biodiversité.

Il convient donc de partager les enjeux de chacun, pour pouvoir instaurer la meilleure gestion possible.

### Appréhender les forces et faiblesses d'un système hydraulique isolé

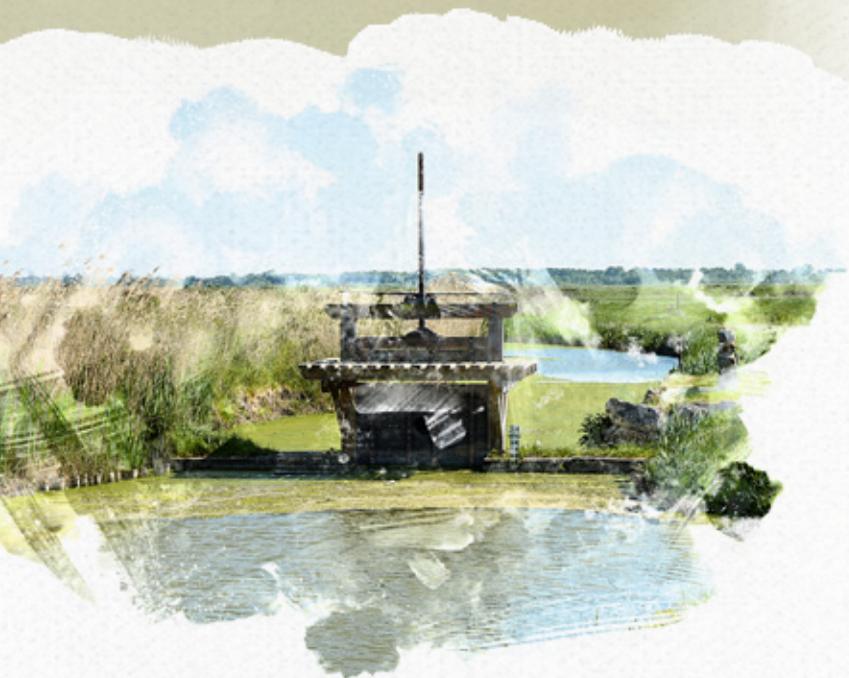
Le marais de Brouage n'a pas de bassin versant significatif, ni ne comporte de rivière au sens habituel du terme. Il est donc très isolé sur le plan hydraulique, ce qui le prive de ressources en eau pérennes. Cette situation permet en revanche aux acteurs du marais de rester maîtres du territoire et de définir leur propre gestion de l'eau, tant sur les plans quantitatif que qualitatif.

L'isolement hydraulique est donc à la fois une vulnérabilité et une opportunité qu'il faut savoir saisir.

### Un risque à considérer : la raréfaction de la ressource en eau

Le marais de Brouage se trouve dans une dépendance ancienne avec l'extérieur, dont le symbole est le canal Charente-Seudre qui permet son alimentation en eau douce. Or cette ressource n'est pas inépuisable, et va avoir tendance à diminuer sous l'effet du changement climatique.

Cela imposera d'opter pour une gestion économe, et de travailler dans une logique de stocks que permet le réseau dense de canaux.





## Comment concilier activités du marais et promotion touristique ?

*Intervention de Céline Chadenas et Caroline Rufin-Soler, maîtres de conférence et chercheuses en géographie, spécialistes des milieux littoraux.*

### Des pôles touristiques à faire dialoguer

Le marais de Brouage est situé entre l'Île d'Oléron, Royan, La Rochelle et l'Île de Ré, ce qui entraîne un morcellement des activités touristiques autour de trois pôles : la citadelle de Brouage, la Tour de Broue et la Réserve naturelle nationale de Moëze-Oléron.

L'un des enjeux est de renforcer les synergies entre ces trois sites, et de les inscrire dans une logique territoriale qui valorise les usages du marais.

### Un modèle de tourisme à trouver

Depuis plusieurs années, on constate un regain d'intérêt du public pour l'environnement. Les touristes sont désormais à la recherche de ces espaces dits vierges ou en tout cas promus comme tels, et de rencontres authentiques avec la population locale.

Plusieurs pistes de développement existent, telles que les activités agro-touristiques ou cynégétiques, mises en place par d'autres territoires.

### Des pistes à étudier

En baie de Somme, un Syndicat Mixte concentre un certain nombre de missions portant à la fois sur l'aménagement, la gestion d'équipements touristiques, la gestion et la protection de la nature. Cela facilite la conciliation entre valorisation touristique et préservation de l'environnement. Ainsi, devant l'afflux de visiteurs, et pour tenter de mieux maîtriser les impacts sur le milieu, une charte de bonnes pratiques à destination des structures qui encadrent les activités de plein air et les sports de nature à l'intérieur des espaces naturels protégés a été mise en place.

### Des acteurs à associer

Toujours en baie de Somme, les chasseurs ont compris l'attractivité du territoire et sont devenus des opérateurs touristiques à part entière, en proposant des promenades ainsi que des visites dans les huttes de chasse.

D'autres expériences existent, issues d'usagers traditionnels des espaces littoraux : visites de nuit des marais salants de Guérande par les paludiers ; illumination nocturne des roches de la Chaussée des Géants en Irlande du Nord pour déconcentrer la forte pression sur le site en journée...

# Comment réinventer la place de l'élevage pour l'avenir du territoire ?

*Intervention de Marie-Hélène Aubert, inspectrice générale de l'administration du développement durable, membre de la mission interministérielle sur la préservation de l'élevage en zones humides.*



Si l'élevage ne se porte pas très bien, les milieux naturels et les milieux humides ne vont pas mieux ! D'où un certain nombre de préconisations émises par la mission interministérielle sur la « préservation de l'élevage extensif, gestionnaire des milieux humides », créée par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) et le ministère de la Transition énergétique et solidaire (MTES).

## Une urgence à agir

Il y a lieu d'articuler deux urgences : la préservation de l'élevage d'une part, qui joue un rôle majeur dans le maintien des prairies, des milieux humides et de la biodiversité ; et la sauvegarde de ces milieux d'autre part, qui sont absolument indispensables à l'ensemble du territoire car ils contribuent à protéger la quantité et la qualité de la ressource en eau.

## Dynamique locale et mobilisation des éleveurs

Les solutions doivent prendre en compte l'ensemble des enjeux locaux et partir des acteurs eux-mêmes, et non pas des experts ou des administrations. Cette dimension est fondamentale car aucun élevage ou milieu humide ne ressemble à un autre. La construction de systèmes d'élevage intégrés doit se faire dans le cadre d'une dynamique collective, mobilisant les éleveurs eux-mêmes.

## La perspective d'une juste rémunération de l'activité et du service rendu

Toute recommandation pour préserver les milieux doit s'accompagner d'une perspective de revenu pour les éleveurs. Deux types d'aides sont par ailleurs à l'étude, tant au niveau national qu'europpéen :

- des mesures agro-environnementales collectives dont le cahier des charges serait désormais défini par les éleveurs eux-mêmes et leurs groupements (comme aux Pays-Bas) ;
- le paiement pour services environnementaux, puisque l'élevage en milieu humide fournit un service d'intérêt général en préservant les milieux naturels et la ressource en eau.

## Un besoin d'amélioration des connaissances

Bien que chaque territoire soit particulier et que l'on ne puisse pas y appliquer des recettes identiques, il est nécessaire d'améliorer les connaissances et les pratiques d'élevage en zone humide.

D'où l'intérêt de l'expérimentation lancée en 2018 et créant une plateforme d'échanges de bonnes pratiques entre trois territoires pilotes – dont le marais de Brouage – qui ont semblés être les plus prêts à aller dans le sens de l'innovation.

# RÉFLEXIONS ET PRÉCONISATIONS DU PARLEMENT DU MARAIS



## Une interface terre-mer à prendre en compte

Le marais est largement entendu comme marais pâturé, recouvrant l'ensemble des prairies humides. Toutefois, il comprend également l'estran et la zone d'interface terre-mer, mais aussi les plaines ou encore les coteaux. C'est notamment sur ces derniers que les bourgs se sont établis, et où l'on retrouve les éléments bâtis les plus importants. Ils offrent également de magnifiques points de vue sur le marais.

Il apparaît ainsi que le marais de Brouage est en réalité composé de diverses entités paysagères et géographiques qui en font sa richesse. Leurs interactions lui donnent son caractère remarquable.

## Une stratégie d'adaptation aux risques de submersion à partager

La problématique de la protection contre les inondations et en particulier la question des digues doit être considérée dans une approche globale concernant l'ensemble du territoire.

En effet, ce type de protection, leur existence et leur emplacement sur le territoire, déterminent le degré d'entrée possible de l'eau de mer dans les terres, impactant les activités et la biodiversité qui s'y trouvent. C'est pourquoi la définition d'une vision commune et partagée semble indispensable.

Diverses initiatives existent pour accompagner cette réflexion, en particulier le programme « adapto » piloté par le Conservatoire du Littoral. Il consiste à étudier, par le biais de modélisations de scénarii de gestion (« subir », « résister » ou « s'adapter » ?), les actions possibles face au changement climatique et leurs conséquences transverses : paysagères, économiques, sociales...

# Le marais, « coffre-fort de l'huître »



Pour les conchyliculteurs, le marais de Brouage est avant tout un outil de travail dans le sens où il est le réceptacle des eaux douces issues du bassin versant. Leur activité dépend en grande partie de la qualité des milieux situés en amont : marais doux, marais salé, estran. Ainsi, l'entretien et la gestion de cet espace impacteront de fait leur production.

Par ailleurs, 80 % des pollutions retrouvées en mer sont d'origine terrestre. Or le marais peut aider à atténuer les effets, ce qui ne peut que conforter la démarche qui consisterait à redonner au marais le rôle fondamental qu'il est capable de jouer.

Une approche globale apparaît ici encore déterminante.

## Une perméabilité des frontières à considérer

Cette approche globale qui apparaît évidente sur la frange littorale, l'est également au niveau des terres dites « hautes » : ces autres « frontières » naturelles du marais qui sont tout aussi perméables.

Cette perméabilité concerne plus particulièrement l'élevage, puisque la majorité des 180 éleveurs présents sur le territoire n'ont qu'une partie de leur exploitation dans le marais. Il est donc important d'identifier les interactions entre l'exploitation d'un éleveur qui se situe parfois à plusieurs dizaines de kilomètres, et le marais. Cette considération est importante lorsque l'on sait que le marais de Brouage accueille en été 27 % de l'effectif des vaches allaitantes du département de la Charente-Maritime.

On retiendra donc que la frontière ne doit pas être strictement limitée à celle du marais.



## Pour un tourisme qui valorise le marais dans toutes ses composantes

L'essor du tourisme nature, la diversité des paysages, et le développement des activités de loisirs contribuent à l'attrait touristique de zones humides telles que le marais de Brouage. Ce développement touristique est d'ailleurs une opportunité pour valoriser sur le plan économique les usages du marais, et pour sensibiliser le grand public à leurs problématiques.

Pour le moment, cette valorisation touristique reste à développer. Elle devra proposer une approche globale du marais dans son ensemble, permettant de mieux le faire comprendre : morphologie, fonctionnement, géographie, paysages...



## L'importance d'une définition collective du projet, et de sa gouvernance

Pour que le Grand projet du marais de Brouage puisse être porté par les acteurs locaux, puis reconnu sur le plan local voire national, il est indispensable d'établir une vision lisible et claire du projet, qui soit compréhensible de tous.

Il est par exemple communément admis que la gestion de la ressource en eau doit être élaborée en concertation avec les acteurs locaux, en mobilisant leur connaissance et en prenant en compte les spécificités du territoire.

Lorsque les objectifs communs seront définis, il sera ensuite nécessaire de se doter de moyens adéquats, et d'adopter un modèle de gouvernance structuré.

## Un sentiment d'appartenance à cultiver

L'enjeu principal de la dimension culturelle du Grand projet du marais de Brouage, semble être la construction d'une culture commune. Il pose la question de l'appropriation du marais par les habitants, les nouveaux arrivants, et les visiteurs ; mais aussi le développement d'un sentiment de fierté et d'appartenance.

Le développement d'un tourisme vert, particulièrement adapté au marais, permettrait de valoriser l'histoire des lieux, la gastronomie locale, le patrimoine bâti... Il contribuerait à faire connaître et à transmettre.

Un projet culturel pourrait être un outil au service de cette appropriation, en développant une fierté du marais, et en établissant un trait d'union entre Marennes et Rochefort.



## Le tourisme, entre préservation et aménagements nécessaires

L'opportunité d'un tourisme vert, durable, de nature (en opposition à celui de masse) fait consensus. Ce développement est d'ailleurs une voie intéressante (parmi d'autres) pour soutenir les activités du territoire, au premier rang desquelles l'élevage.

Toutefois, le tourisme vert suffira-t-il à préserver le marais ? Empêchera-t-il la réalisation de projets d'ampleurs, qui pourraient par ailleurs s'avérer nécessaires au développement et à la valorisation de cet espace remarquable ? Si les acteurs s'accordent à dire que le marais est un « bien commun », et que certains sites – comme la Tour de Broue par exemple – ne pourront jamais revêtir un caractère marchand ou commercial, ce n'est pas le cas de tous le marais. Certains lieux pourraient être amenés à devenir des espaces de projets touristiques majeurs. Peut-être faut-il l'envisager aujourd'hui, en prendre conscience, l'intégrer, voire l'anticiper.

## La résilience vis-à-vis du changement climatique

Aujourd'hui, il apparaît indispensable d'intégrer la problématique de l'adaptation au changement climatique dans la gestion du marais. Cette nécessité semble d'autant plus primordiale que les zones humides remplissent notamment des fonctions de prévention et d'atténuation des risques d'inondation.

D'où la nécessité d'initier une réflexion à long terme avec l'ensemble des acteurs du marais, afin d'intégrer cet enjeu dans les orientations du projet et la mise en œuvre des actions.

La capacité à s'adapter semblant s'être perdue, ce qui n'était pas le cas dans le passé, cette prise en compte nécessitera donc une certaine évolution des mentalités, avec le développement d'une culture du risque sur ce territoire dynamique et mouvant.

# LA GOUVERNANCE DU GRAND PROJET DU MARAIS DE BROUAGE



## UNE GOUVERNANCE PERMETTANT L'IMPLICATION DE TOUS LES ACTEURS

**Le Grand projet du marais de Brouage est un outil mis en place par les intercommunalités de Rochefort et de Marennes, pour coordonner leurs politiques en faveur du marais de Brouage. C'est aussi un cadre de travail proposé à l'ensemble des acteurs du marais, eux-mêmes porteurs de projets dans leurs domaines de compétence. Loin d'interférer dans leurs actions, il leur offre au contraire un cadre de partage d'informations et de réflexions permettant de décloisonner les approches et de créer une dynamique de territoire. Cette ambition se traduit dans les instances de gouvernance mises en place.**

## L'Entente intercommunautaire du marais de Brouage

Constituée par la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (CARO) et la Communauté de Communes du Bassin de Marennes, c'est l'instance politique du Grand projet du marais de Brouage.

Elle est composée d'élus des deux intercommunalités : les présidents et les vice-présidents chargés des zones humides, de l'environnement, de la ruralité, de la politique de la mer, de l'économie, du tourisme et de la culture.

L'Entente est l'instance décisionnelle du projet, chargée de veiller à la pertinence et à la cohérence des actions.

## Le Parlement du marais

Le Parlement est l'instance qui permet d'associer les différents acteurs au projet.

Il réunit élus locaux, partenaires institutionnels, techniciens, éleveurs, cultivateurs, ostréiculteurs, pêcheurs, chasseurs, professionnels du tourisme, protecteurs de l'environnement, usagers et habitants du marais, individuellement ou organisés au sein de structures.

Réuni une fois par an, c'est à la fois une instance d'information sur les actions en cours, mais aussi de concertation, d'échanges, de travail et de réflexions qui vient alimenter le projet : ses valeurs, ses enjeux, ses objectifs, ses orientations, garantissant ainsi son caractère évolutif.

## Le Comité des maires

Le Comité des maires est l'instance qui permet aux Communes - gestionnaires et aménageurs du marais - de contribuer à la définition des enjeux, des objectifs et des orientations du projet.

Il est composé des maires (ou leurs délégués) des 13 Communes ayant le marais de Brouage en partage.

En lien direct avec les usagers et les acteurs du terrain, ces élus sont à la fois un relais de sensibilisation et en capacité de faire « remonter » l'information pour contribuer à la formulation de problématiques communes auxquelles le Grand projet du marais de Brouage pourrait tenter de répondre.

# ANNEXE

## Liste des participants au 1<sup>er</sup> Parlement du marais de Brouage, le 29 juin 2018

**Olivier ALLENOU**, Conservatoire d'Espaces Naturels  
Poitou-Charentes

**Loïc ANRAS**, Forum des Marais Atlantiques

**Marie-Hélène AUBERT**, Conseil général de l'Environnement et du  
Développement durable

**Joël BARREAU**, Communauté de Communes du Bassin de  
Marennes

**Michèle BAZIN**, Commune de Saint-Agnant-les-Marais

**Nicolas BÉCU**, Projet PAMPAS

**Ghislaine BÉGU-LE ROCHELEUIL**, Commune de Saint-Just-Luzac

**Gabriel BELMONTE**, Chambre d'agriculture de la Charente-  
Maritime

**Patrice BELZ**, Conservatoire de l'Espace Littoral et des  
Rivages Lacustres / Délégation Centre-Atlantique

**Aurélié BERGER**, Direction Régionale de l'Environnement, de  
l'Aménagement et du Logement

**Sébastien BERTINET**, Communauté d'Agglomération Rochefort  
Océan

**Samantha BERTRAND**, Communauté d'Agglomération Rochefort  
Océan

**Sophie BESNIER**, Syndicat mixte de Brouage

**Bruno BESSAGUET**, Communauté d'Agglomération Rochefort  
Océan

**Philippe BIARD**, Conseil des sages de Bourcefranc-  
Le Chapus - Association Pêche Carrelets et Moulinets

**Benoît BITEAU**, Forum des Marais Atlantiques

**Hervé BLANCHÉ**, Communauté d'Agglomération Rochefort Océan

**Sébastien BOURBIGOT**, Communauté d'Agglomération Rochefort  
Océan

**Nathalie BOURRET**, Réserve naturelle nationale de Moëze-Oléron

**Stéphanie BROCHARD**, MC2 consultants

**Éric BUARD**, Centre Régional d'Expérimentation et d'Application  
Aquacole

**Chrystelle CERVONI**, Conseil départemental de la Charente-  
Maritime

**Céline CHADENAS**, Université de Nantes

**Monique CHARRIER**, Commune de Marennes-Hiers-Brouage

**Daniel COIRIER**, Comité Régional Conchylicole

**Frédéric CONIL**, Communauté de Communes du Bassin de  
Marennes

**Bruno COUPRY**, Eaucéa

**Stéphan COUROUX**, Conseil départemental de la  
Charente-Maritime

**Arnaud DAUTRICOURT**, Centre international de la mer

**Rémi DECOSTER**, Communauté d'Agglomération Rochefort  
Océan

**Cécile DEKENS**, Institut de Formation et de Recherche en  
Éducation à l'Environnement

**Alain DENIEL**, Association des Chasseurs de Tonnes de  
Charente-Maritime

**Natacha DENQUIN**, Les Sorties la Renarde

**Sandra DOBIGNY**, Communauté de Communes du Bassin de  
Marennes

**Arnaud DORANGE**, vétérinaire

**Laurent DUMAS**, Communauté d'Agglomération Rochefort  
Océan

**Thomas DUPEYRON**, Nature Environnement 17 / Réserve  
naturelle régionale de la Massonne

**Michel DURIEUX**, Commune de Saint-Jean-d'Angle

**Christophe EGRETEAU**, Ligue pour la Protection des Oiseaux

**Michel GAILLOT**, Communauté d'Agglomération Rochefort  
Océan

**Zachary GAUDIN**, Centre Permanent d'Initiatives pour  
l'Environnement Marennes-Oléron

**Gilles GAY**, Conseil départemental de la  
Charente-Maritime

**Pascal GEOFFROY**, Association des éleveurs du marais de Brouage

**Pierre GEOFFROY**, Commune de Port-des-Barques

**Pauline GERMANAUD**, Pays Marennes Oléron

**Jean-Marie GILARDEAU**, Union des marais de Brouage

**Annie GILARDEAU**, Université Populaire du Littoral  
Charentais 17

**Fanny GIRARD**, Communauté de Communes du Bassin de  
Marennes

**Frédéric GORICHON**, Association des éleveurs du marais de  
Brouage

**Pascale GUIBERT**, Communauté d'Agglomération Rochefort Océan

**Nicolas GUITTOT**, Communauté de Communes du Bassin de  
Marennes.

**Régis JOUSSON**, Commune de Marennes-Hiers-Brouage  
**Éric KERNEIS**, Institut National de la Recherche Agronomique  
**Sandra LABORDE**, Nature Environnement 17 / Réserve naturelle régionale de la Massonne  
**Thomas LACOUÉ-LABARTHE**, Projet PAMPAS  
**Antoine LAMBLIN**, Pays Marennes Oléron  
**Sylvie LE CHEVALLIER**, Comité de Bassin d'Emploi Marennes Oléron  
**Yves-Marie LE GUEN**, Communauté d'Agglomération Rochefort Océan  
**Stéphane LEMAÎTRE**, Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
**Patrick LUCAS**, Commune de Port-des-Barques  
**Stéphane MACAUD**, Établissement Interdépartemental pour la Démoustication du Littoral Atlantique  
**Alain MARTIN**, Commune de Saint-Jean-d'Angle  
**Pierre MÉLINAND**, Conseil de Développement Rochefort Océan  
**Jean-Michel MENET**, Association syndicale hydraulique Moëze-Monportail  
**Jérôme MERY**, Fédération Départementale des Chasseurs  
**Michel MÉTAIS**, Conseil de Développement Rochefort Océan  
**Philippe MOINET**, Commune de Marennes-Hiers-Brouage  
**Marie MONGIN**, Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural  
**Paloma MOUILLON**, Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres / Délégation Centre-Atlantique  
**Albert NOIREAU**, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
**Carlos ORIGLIA**, Union des marais de Brouage  
**Éric OUVRARD**, Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt  
**Lionel PACAUD**, Maison du Tourisme Ile d'Oléron - Bassin de Marennes  
**Vérane PAGANI**, Communauté d'Agglomération Rochefort Océan / Communauté de Communes du Bassin de Marennes  
**Jean-Marie PETIT**, Commune de Marennes-Hiers-Brouage  
**Claire PEYRON**, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement 17  
**Sébastien PISTOLET**, Association pour l'Insertion en Charente-Maritime  
**Didier PORTRON**, Commune de Moëze  
**Jean PROU**, Conseil de développement Royan Atlantique  
**Léna RABIN**, Communauté d'Agglomération Rochefort Océan  
**Sylvie RAMBAUD**, Agence de l'eau Adour-Garonne  
**Martin RENARD**, Groupement d'Interêt Public Littoral Aquitain

**Francis RENAUD**, Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime  
**Charlotte RHONE**, Comité Régional Conchylicole  
**Anne RICHARD**, À fleur de marée, balades nature  
**Jean-Claude ROLLAND**, Association Aunis et Saintonge Brouage Québec  
**Joël ROSSIGNOL**, Commune de Beaugeay  
**Virginie ROUSSELLOT**, Gîtes Beaulieu  
**André ROUSSELOT**, Château de Saint-Jean-d'Angle  
**Denis ROUYER**, Commune de La Gripperie-Saint Symphorien  
**Josette ROY**, Commune de Saint-Nazaire-sur-Charente  
**Caroline RUFIN-SOLER**, Université de Dunkerque  
**Marianne RULIER**, Pays Marennes Oléron  
**Guillaume RULIN**, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage  
**Didier SAMPAÏO**, Association pour l'Insertion en Charente-Maritime  
**Daniel SIRGUEY**, Commune de Saint-Froult  
**Baptiste SIROT**, Établissement Public Territorial de Bassin Charente  
**Olivier THIMONIER**, Communauté de Communes du Bassin de Marennes  
**Florence THINZILAL**, Forum des Marais Atlantiques  
**Jean-Marc THIRION**, Association OBIOS  
**Francis THUBE**, Institut de Formation et de Recherche en Éducation à l'Environnement  
**Bruno TOISON**, Nature Environnement 17  
**Ségolène TRAVICHON**, Ligue de Protection de la Nature  
**Mickaël VALLET**, Communauté de Communes du Bassin de Marennes



# TABLE DES MATIÈRES

## P.3 Édito : Pour un projet commun de territoire

## P.4 Le Grand projet du marais de Brouage et ses axes de travail

La gestion de la zone humide  
La préservation de l'élevage extensif  
La valorisation patrimoniale et touristique

## P.6 Le marais de Brouage vu par les élus : les Communes au cœur du projet

Un marais aux multiples facettes  
Un bien commun  
Un espace de découvertes  
Une source de vie

## P.8 Regards d'experts

Quels sont les principaux enjeux relatifs à la ressource en eau ?  
*Intervention de Bruno Coupry.*  
Comment concilier activités du marais et promotion touristique ?  
*Intervention de Céline Chadenas et Caroline Rufin-Soler.*  
Comment réinventer la place de l'élevage pour l'avenir du territoire ?  
*Intervention de Marie-Hélène Aubert.*

## P.11 Réflexions et préconisations du Parlement du marais de Brouage

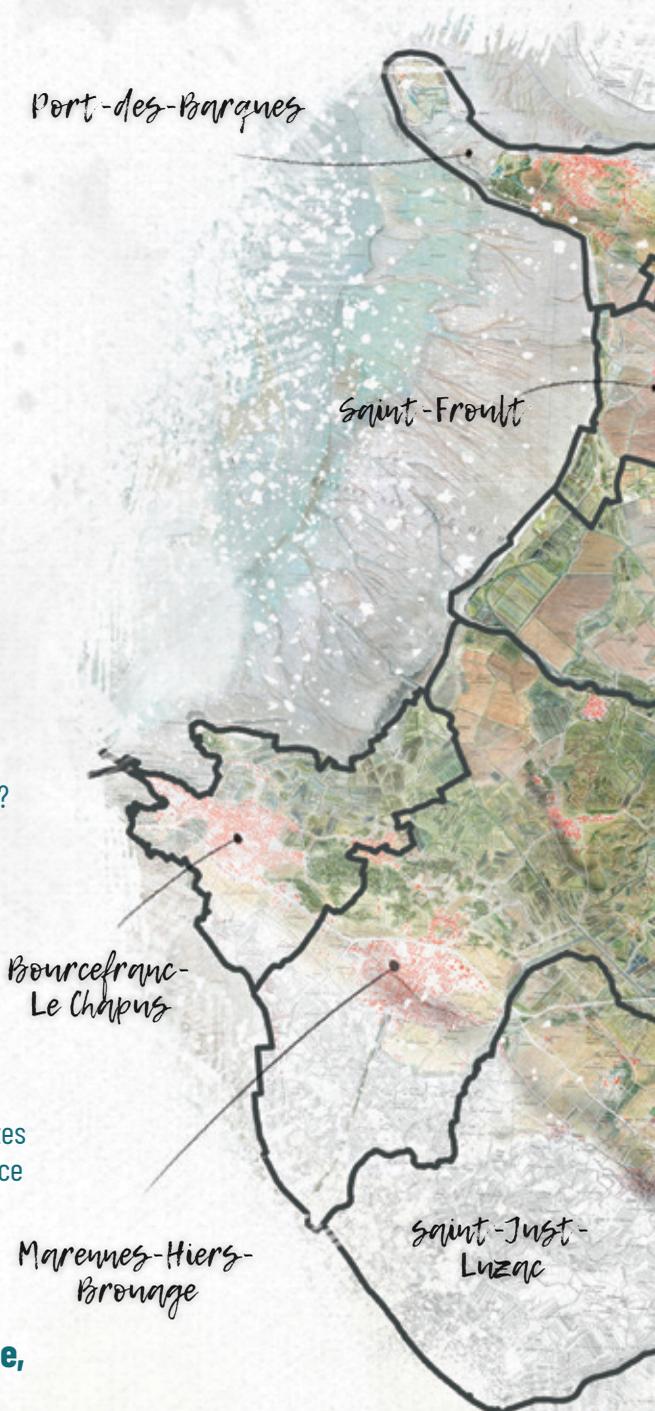
Une interface terre-mer à prendre en compte  
Une stratégie d'adaptation aux risques de submersion à partager  
Le marais, « coffre-fort de l'huître »  
Une perméabilité des frontières à considérer  
Pour un tourisme qui valorise le marais dans toutes ses composantes  
L'importance d'une définition collective du projet, et de sa gouvernance  
Un sentiment d'appartenance à cultiver  
Le tourisme, entre préservation et aménagements nécessaires  
La résilience vis-à-vis du changement climatique

## P.15 La gouvernance du Grand projet du marais de Brouage, permettant l'implication de tous les acteurs

L'Entente intercommunautaire du marais de Brouage  
Le Parlement du marais  
Le Comité des maires

## P.16 Annexe

Liste des participants au 1<sup>er</sup> Parlement du marais de Brouage, le 29 juin 2018





Entente intercommunautaire du marais de Brouage



Juin 2019

**Coordination, rédaction :** Vérane Pagani, Olivier Thimonier.

**Retranscription :** Valérie Courcimeaux

**Conception graphique :** Agence Doscoco

**Carte :** Conservatoire du Littoral

**Impression :** Imprimerie IRO



Le 29 juin 2018, près d'une centaine d'acteurs du marais de Brouage se réunissaient afin de constituer le 1<sup>er</sup> Parlement du marais, instance de gouvernance du Grand projet du marais de Brouage.

Au cours de cette journée, élus, agriculteurs, ostréiculteurs, professionnels du tourisme, chasseurs, pêcheurs, protecteurs de l'environnement – conscients que leurs intérêts sont intimement liés et interdépendants – ont débattu ensemble sur les grands enjeux de préservation et de développement du marais.

***Regards croisés sur le marais de Brouage*** est le recueil de ces échanges. Il témoigne d'une démarche inédite consistant à envisager collectivement l'avenir d'une des zones humides les plus remarquables du littoral atlantique français.